



Mise en oeuvre de NOS ENGAGEMENTS

L'accueil inconditionnel : nous accueillons quiconque en a besoin, indépendamment de la régularité de la situation administrative.

La prise en compte globale de la personne : nous ne pouvons répondre à tout, mais orientons vers nos partenaires compétents.

La dignité des conditions matérielles d'accueil, notamment l'hébergement, la nourriture, la santé, le travail, la scolarisation.

La réciprocité entre accueillants et accueillis : la dignité implique le respect mutuel dans des rapports de convivialité.

Le recours à la Justice lorsque les pouvoirs publics ne respectent pas entièrement leurs obligations.

L'innovation sociétale pour cheminer vers une société hospitalière, il faut inventer de nouvelles façons de « vivre ensemble ».



Nos actions concrètes au quotidien

➤ L'hébergement solidaire

Le Réseau organise l'accueil temporaire de personnes exilées à travers un réseau de particuliers et d'organisations partenaires.

➤ Le droit et l'accès aux droits

Le Réseau accompagne dans l'accès à leurs droits des personnes et des familles privées d'hébergement ainsi que des victimes de marchands de sommeil. Il mène des actions devant les tribunaux.

➤ L'animation d'un réseau d'organisations locales et nationales

Elle permet un travail de veille juridique, de capitalisation de données et d'informations à des fins de mobilisation collective.

➤ La communication et la conscientisation

Une lettre hebdomadaire transmet des informations fiables, du local à l'international sur tout ce qui a trait aux migrations, ainsi que des analyses et des alternatives positives. Diverses animations et rencontres sont également proposées.

POUR NOUS JOINDRE

contact@reseauhospitalite.org / www.reseauhospitalite.org
Facebook : JPCsolidaire / Instagram : reseau.hospitalite



RÉSEAU HOSPITALITÉ

Enraciner une culture et une politique de l'hospitalité
sur nos territoires et dans notre société



pour **bâtir**
une **société**
du « bien vivre ensemble »

Pour bâtir une société du « bien vivre ensemble »

Le Réseau hospitalité est né en 2007 dans la lignée des « villes sanctuaires » des États-Unis (1982) et d'Angleterre (2006), autour de la volonté d'accueillir dignement et dans le respect de leurs droits, les personnes étrangères, indépendamment de leur statut administratif.

Pour faciliter son action, le Réseau s'est constitué en association en 2021. Son objectif fondamental est d'enraciner une culture et une politique de l'hospitalité sur nos territoires et dans notre société.

Mettre en réseau

Le réseau vise à mettre en relation et en synergie des associations, des collectifs et même des individus qui veulent être des actrices et des acteurs d'hospitalité et de solidarité à l'égard des personnes qui en ont besoin, notamment les exilé.e.s.

HOSPITALITÉ, ÉGALITÉ, HUMANITÉ

L'hospitalité est un projet de vie qui s'exprime dans l'empathie et l'ouverture à l'autre, celui et celle qui viennent d'ailleurs. Elle peut se traduire par un accueil chez soi ou, si l'on ne peut pas, l'accompagnement et la solidarité.

L'hospitalité est aussi un projet de société d'égalité et de fraternité, de partage et de justice. Elle induit une véritable politique d'accueil inconditionnel avec la mise à disposition de moyens adéquats, la reconnaissance des initiatives citoyennes et l'implication des exilé.e.s.

NOS VALEURS ET NOS PRINCIPES

Dans notre diversité, nous nous retrouvons autour de principes communs :

▮ Le principe vital

L'humain est l'une des formes de vie sur terre qui sont toutes à respecter. Tous les humains sont égaux et ont droit aux conditions matérielles et politiques pour une vie digne.

▮ Le principe d'humanité

Lorsqu'il y a atteinte à la vie et la dignité de l'un.e de ses membres, il y a atteinte à toute l'humanité qui constitue une seule famille. Les divisions, les frontières et les murs sont voués à devenir les vestiges d'un passé révolu.

▮ Le principe de fraternité

Notre référence première est l'humanité de chacun.e ; l'origine, la nationalité, les convictions et la situation administrative comptent, mais sont secondes. A ce titre, le racisme et la xénophobie sont inacceptables.



▮ Le principe de responsabilité

Nous reconnaissons en tout être humain la capacité à l'empathie, le « souci de l'autre » et la solidarité active et courageuse. Dans le code pénal, il est présenté comme un devoir d'assistance à toute personne en danger.

▮ Le principe d'hospitalité

La migration est à l'origine de l'humanité, elle est aussi son avenir à l'heure de grands chamboulements planétaires, notamment climatiques. Pour qu'elle soit vécue comme une chance réciproque, l'hospitalité doit devenir notre façon de vivre ensemble.

▮ Le principe de désobéissance civile

Les droits fondamentaux explicités dans des textes internationaux (DUDH 1948 et CEDH 1950 notamment) prévalent comme référence juridique. Ce sont eux dont nous défendons l'application, quitte à ne pas respecter une loi particulière.